



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 13-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
25/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01 avril 2016

L'an deux mille seize et le premier du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. PROOT Alain, Mme Sandrine TUR, Mme Michèle TARALLO, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Anna GOURLIA à M. Christophe AMALRIC, M. MOLL Ulrich à M. Gauthier AMALRIC

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

---oooOooo---

Objet : Budget communal - Affectation des résultats.

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2015.

Les résultats sont :

- * Résultat Section de Fonctionnement : 351 796.96 euros
- * Résultat Section Investissement : 938 492.04 euros

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 351 796.96 € ainsi qu'il suit :

- 201 796.96 € en fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2016.
- 150 000 € en investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016.



Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : **DECIDE** d'affecter, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 351 796.96 € ainsi qu'il suit :

- 150 000 € en investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016.
- 201 796.96 € en fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 04 avril 2016

Le Maire

Christophe AMALRIC

